

Observations et réclamations

Néant

La séance a été levée à 11 heures

Et ont signé les membres présents.

A. Lehmann de Guindon

J. Fournier

J. Coudé

J. Gascun

F. Jassier

J. Jassier

F. Piquet

Rodot

Stijne

Doncane

Carot

M. Piff

J. Piquet

H. Pottier

Monenard

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie dimanche prochain 2 Mars 1924 à 8h $\frac{1}{2}$ du matin pour la session ordinaire de février.

Ordre du Jour

- 1^o Correspondance et divers.
- 2^o Chemin N^o 85. - Délibération en vue de demander la réalisation du projet déclaré d'utilité publique le 14 x^{bre} 1916.
- 3^o Projet d'établissement d'un trottoir entre le P.N et la route Nat^{le} N^o 23; Chemin N^o 85
- 4^o Etablissement d'une passerelle longeant le nouveau pont du chemin de fer. - Petitions
- 5^o Ouverture de Crédits. - Prime à la Natalité.
- 6^o Curage des ruisseaux
- 7^o Etat des cotés irrécouvrables
- 8^o Assistances.

A Reyé, le 24 Février 1924

Le Maire

Stijne

Session ordinaire de Février



107

Séance du 2 Mars 1924

Le au mil. neuf cent vingt-quatre, le deux du mois de Mars, à 7 heures 1/2 du matin, le Conseil Municipal dûment convoqué par M^r le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M^r Vigier Maire, pour la session ordinaire de Février.

Présents: M^s M^r Vigier, Gaudron, Brébouveau, Fiquet, F^r Codel, Metor, Ponceau, Gaudin, Braucetard, Solgramin, Francis, Le Lamer, Touquet, Bopi, Piquet, Etard, J^r Patry & Arnaud F^r
Absents: M^s M^r Laureste, Gurbel, Dupont, Saupin et Trelasque excusés.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M^r Braucetard, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qui il a acceptés. - Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Assistance aux Vieillards.

M^r le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux vieillards, aux infirmes & aux incurables, lesquelles ont déjà été soumises à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

A venir:

- 1^o Moreau Henriette f^r Tournear, rue du Ferrier, admise à 13 francs, le genre pouvant venir en aide pour le complément.
- 2^o Prault Aimé V^r Morin, 26 rue Alsau-Lorrain, admise à 9 francs.
- 3^o Sarré Félix, à la Galochère, admis à 9 francs.
- 4^o Guisot V^r Cherris, à Nortbouse, gouverné, enquête sur le fils de Paris.
- 5^o Guilet Alfred, à Waupersheim, agé, pour renseignements à la Préfecture, sur son cas d'infirmité.
- 6^o Trelais Henri, à Bette-Lande, ajourné, enquête sur les enfants.
- 7^o Briau f^r du précédent, ajourné pour le même motif.

Chauvelon Auguste, à la Persayohie, les parents sont domiciliés à Nantes, rue Fulton plus mais ont encore leur domicile de secours à Rep; non admis pour l'ass. hospitalisation ne sont nullement nécessaires.

Boucard Maurice Louis, à la Chaussée, à la Persayohie, les parents sont domiciliés à Rep; village de la Chaussée, admis. -

Assistance aux familles nombreuses

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les demandes des personnes qui désirent bénéficier de l'assistance aux familles nombreuses.

Savoir :

- 1^o M^l Fraix née Murail Emeline, rue du Puits Vieux, 35, admise pour l'allocation;
- 2^o Drouet Léon, aux Chapelles, admis pour l'allocation;
- 3^o Lemaire Emile, rue Felix Faure 28, admis pour l'allocation;
- 4^o Cormerais Alphonse, rue Ebers 105, admis pour l'allocation.

Assistance aux femmes en couches

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux femmes en couches.

Savoir :

- 1^o M^l Chaurin, née Billard, aux Chapelles, non admise, ressources supérieures au taux fixé dans la commune.
- 2^o M^l Guillaud née Pichard, au Port au Pile, non admise.
- 3^o M^l Garem, née Dupuis, à Mayon, admise.

Curage de ruisseaux.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la circulaire de Monsieur le Préfet, en date du 11 février dernier relative au curage des ruisseaux n'est pas d'avis que ce travail soit effectué cette année, les eaux s'écoulant librement sur tout leur parcours.

Ouverture de crédits

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, vote sur les fonds disponibles de la commune, les crédits suivants :

1^o 750 francs pour le paiement des primes à la natalité dont la création de ce service a été votée par délibération du 21 décembre dernier et approuvée par Monsieur le Préfet le 3 Janvier 1924

2^o 350 francs pour l'achat d'une bicyclette à la poste de dépêches.

Etat des cotes irrécouvrables

Le Conseil municipal donne son entière approbation à l'état des cotes irrécouvrables comprises dans les rôles de 1922.

Baron

Fristakins	757.05
Chiens	125.00
Total	<u>882.05</u>

Abattoir intercommunal
Droits d'Enregistrement
Ouverture de Crédit

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que l'avenant au traité du 30 janvier 1920 passé avec la Société des Abattoirs Industriels et Entrepôts frigorifiques de l'Ouest a été approuvé par décret du 9 août 1923 et enregistré le 13 septembre suivant, que les droits d'enregistrement qui se sont élevés à 28.294.75 ont été avancés par la Société.

Ces droits se répartissent comme suit :

94 % pour la Ville de Nantes	26597.07
6 % pour la commune de Rezé	1.697.68

qu'il y a lieu de rembourser au plus tôt la contribution communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote sur les fonds disponibles de la commune, la dite somme de 1.697.68.

Routes Nationales
à
Pont-Rousseau
Enlèvement des boues

Monsieur le Maire rend compte au Conseil de ses démarches auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées au sujet du nettoyage de la chaussée des routes Nationales dans la traversée de Pont-Rousseau.

Il donne lecture de deux lettres de Monsieur l'Ingénieur en chef, desquelles il résulte que pour tenir compte dans la plus large mesure des doléances exprimées, des ordres vont être donnés pour que l'ebouage soit assuré pen-

dant la période humide, mais que l'opération ne comportera que le raclage et de la boue et son relèvement sur les accotements. En ce qui concerne l'enlèvement des boues il appartient à la commune de prendre toutes dispositions à ce sujet.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'essayer une mise en adjudication ^{pour l'enlèvement} de ces boues ~~qui~~ pourraient être utilisées comme engrais par les agriculteurs, ou bien pour faire des remblais.

Le Conseil municipal partageant la manière de voir de Monsieur le Maire, adopte sa proposition.

Installation du gaz
prolongement

Pétition des habitants
des Collas et du Chêne-Gala

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition des habitants du quartier des Collas et du Chêne-Gala, au sujet du prolongement de l'installation du gaz dans ces quartiers.

Le Conseil après en avoir délibéré est d'avis que les particuliers doivent faire une souscription et que la municipalité fera un effort en considération de la densité de la population et contribuera pour une somme forfaitaire de 1000 francs dans cette prolongation.

Société Nantaise d'Electricité

Extension de l'éclairage

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que la Société Nantaise d'Electricité poursuit l'étude de projets d'extension qui lui ont été demandés et qu'à très bref délai nous recevrons une réponse qui sera de nature à donner satisfaction à la Commune de Rezé.

Monsieur le Maire communique ensuite une lettre de Monsieur le Maire de Nantes indiquant les tarifs de vente de l'énergie électrique dans les grandes villes de France.

Etablissements Bonduelle-Marc
Lincau

Occupation de terrain comm^{al}

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée que pour les besoins de leur industrie, les Etablissements Bonduelle & ^{à Nalbonne} Marc Lincau ont remblayé au niveau de leur chantier une partie de la rue projetée du Seil à la Loire, que d'après le plan dressé par M. le voyer communal la surface du terrain occupé est de 156 m² qu'il conviendrait ^{de principe} par conséquent de demander aux occupants une redevance annuelle,

Le 14/11/20
Monsieur le Maire
de Rezé



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se basant sur le prix de location de l'emplacement de la bascule de Port Rousseau, et du terrain de la Galatière, fixe la location à un franc par m² et par an.

Prévention contre l'Incendie

Après avoir pris connaissance d'une lettre de M^r le Directeur de la Société "Le Secours Immédiat contre l'Incendie" le Conseil est d'avis de faire un achat de 25 appareils pour une année au deux.

Haute-Île
Acquisition du terrain de M^r Ollivier.

En vue de la mise à l'alignement de la place du puits à la Haute-Île, le Conseil est d'avis de demander à M^r Ollivier le prix qu'il désire vendre son terrain à la commune, dont la superficie est de 68^m 59.

Rue de la Vierge à la Haute-Île.
Fermeture
Réclamations.
voir le 10/11/1911

Comme suite à une pétition d'un groupe d'habitants de la Haute-Île, relativement à la fermeture de la rue de la Vierge par M^r Boursier, le Conseil est d'avis de demander à ce dernier son titre de propriété.

M^r la Prolétaire.
Demande de sub^{vention}
voir le 10/11/1911

Par lettre en date du 20 février dernier, dont il est donné lecture, la Société "La Prolétaire" sollicite une subvention de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'avis de lui accorder une subvention de 100 francs.

M^r la Mutuelle scolaire et l'Union Nationale des Combattants.
Membres honoraires.

Sur la demande de Monsieur le Maire, tous les membres du Conseil municipal, s'inscrivent comme membres honoraires de la Société "La Mutuelle scolaire", cotisation 3^{fr} par an, et de la Société "L'Union Nationale des Combattants, Section de Ruffe", cotisation 10^{fr} par an.

Conseil des Prud'hommes de Haute-Île.
Vacations
voir le 10/11/1911

M^r le Maire donne lecture d'une lettre par laquelle, Monsieur le Préfet demande au conseil municipal s'il accepte de s'associer à la décision prise par la municipalité de Nantes, au sujet de la vacation des Conseillers prud'hommes qui a été portée de 12 à 15 francs. Adopté.

Employés Communaux
Indemnité de Vie chère

Le Conseil municipal prend en considération la demande des employés communaux, et décide que la Commission des Finances fixera le montant de l'indemnité à allouer laquelle aura son effet à compter du 1^{er} mars courant

Etablissement d'une passerelle longeant le nouveau pont du Chemin de fer de l'Etat.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de diverses pétitions présentées par les habitants de 'Rozé' Haute et Basse Ile, rive gauche du bras de Fiume, ainsi que des Industriels & Commerçants de l'île St Anne, comprenant environ 400 signatures. - Les dites pétitions ont pour objet de demander l'établissement d'une passerelle en encorbellement sur le nouveau pont du chemin de fer de l'Etat de manière à faciliter les relations entre les 2 rives, relations dont le besoin se fait plus particulièrement sentir par suite de la construction du quai Wilson ainsi que par le développement de nouvelles Industries dans la partie aval de l'île St Anne.

Avoir des ornements
(voir copie de lettre
du 10 novembre 1924)

Le Conseil municipal se rendant compte que la Commune de Rozé fournit à ces Industries la plus grande partie de leur main d'œuvre, estime que le projet est susceptible de rendre les plus grands services à la population ouvrière et présente pour ces diverses raisons un caractère d'intérêt général.

En conséquence, le Conseil décide à l'unanimité de contribuer pour la somme de 20.000 francs dans les frais de construction de cette passerelle et émet le vœu que le projet soit pris en considération par l'Administration des chemins de fer de l'Etat.

Projet d'établissement d'un trottoir sur le Ch^{emin} de fer N^o 85 entre le P.N. et la RN N^o 23

M^{onsieur} le Maire dépose au bureau le dossier concernant le projet d'établissement d'un trottoir dans la partie comprise entre le P.N. du chemin de fer d'Autun à Posnau et la route Nationale N^o 23, du chemin de Grande Communication N^o 85.

Avoir des ornements

Il donne ensuite lecture du rapport de M^{onsieur} l'agent voyer d'arrondissement duquel il ressort que le montant de la dépense totale pour l'exécution de ces travaux est de 6.000⁺, et que la commune doit y participer pour les 2/3 soit 4.000⁺, le reste, 2000⁺ devant être supporté par le Département.



Après en avoir délibéré, le Conseil donne son entière approbation au dit projet et décide que la contribution communale sera prélevée sur l'impôt de 200.000 francs

Exhaussement du ch. de Grande C. n° 85

Le Conseil Municipal de Nozières avait donné un avis favorable à l'exécution de travaux d'amélioration du régime des eaux dans le bras de Pinnil, travaux dont le projet avait été reconnu d'utilité publique, par un Décret en date du 14 décembre 1916; et, dans une délibération en date du 10 décembre 1922, il demandait qu'il soit procédé d'urgence à l'exécution des dits travaux.

À la date du 7 mars 1923, le Service Maritime des Ponts et Chaussées établissait un nouveau projet portant modification au programme des travaux de 1916 et proposant notamment l'exhaussement du chemin n° 85 à la côte + 9.50 jusqu'à Crestemault.

Par une délibération en date du 18 mars 1923 le Conseil Municipal acceptait le nouveau projet avec certaines réserves dont la principale concernait l'accord éventuel des propriétaires d'immeubles & riverains intéressés.

Projet de 22 mars 1923

Or, l'enquête faite à ce sujet a donné lieu à de nombreuses protestations ainsi qu'à des demandes d'indemnités se chiffrant aux environs de 1.500.000 francs; et le Conseil Municipal étant tenu de faire état des vœux comme des autres ne peut maintenir son adhésion à ce projet.

Dans sa séance du 2 mars 1924, le Conseil Municipal a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'abandonner le projet de 1916 qui est le seul susceptible d'atténuer le danger des inondations futures.

Cependant il se permet de faire remarquer à l'Administration que depuis l'établissement de ce projet, des faits nouveaux se sont produits: les uns naturels tels que le comblement du Seil entre le pont des Couëts et son débouché au Port-Lavigne d'autres artificiels tels que les travaux exécutés depuis quelques années sur l'île Chervière et plus récemment les remblais en vue de la construction d'une cale sèche sur la même île.

L'exploitation de cette cale sèche nécessitera certaine.

ment l'exhaussement de l'île Cheviré au dessus du niveau des plus grandes crues et il est indéniable que cette modification constituera un obstacle des plus importants à l'écoulement des eaux en réduisant considérablement la surface inondable.

Si l'on veut bien tenir compte que le lit de la Loue a déjà été rétréci à cet endroit par la construction d'estacades à ramées, on constate que le rétablissement du cours normal du Seil est seul capable d'offrir une compensation, si faible soit elle, à un état de choses qui ne saurait être négligé sous peine de voir les crues futures atteindre des côtes supérieures à celles enregistrées jusqu'à ce jour.

D'autre part la cote + 5.44 prévue au projet de 1916 sur une longueur de 774 mètres à l'aval de la voie ferrée Nantes-Pornic, correspond à un exhaussement de 1.40 environ de la route N° 85, suscitant ne pouvait-on pas tenir compte des desiderata des riverains de l'agglomération intéressée, plus particulièrement exposé à la violence des courants et dont l'unanimité réclame un exhaussement moyen de 0.85 seulement. Cette question avait son importance dans l'estimation de la dépense.

En résumé le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet qu'il soit procédé à une nouvelle mise au point du projet de 1916 en tenant compte des considérations exposées ci-dessus, et le prie de bien vouloir provoquer, au préalable, une convocation sur place des Administrations intéressées en présence de la Municipalité.

Construction de caniveaux
à Gretemault.

Le Conseil municipal sur rapport de la Commission des Travaux Publics, décide de faire exécuter des travaux d'amélioration sur la place du Coustil Bristet à Gretemault et consistant en caniveaux.

Le montant approximatif de la dépense est de 2800 francs d'après l'estimation faite par M. Plojard voyer communal, le conseil décide ensuite de provoquer le dépôt de soumissions pour l'exécution de ces travaux.

Immeuble Coisy.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport de M. Batty architecte au sujet d'un immeuble



à usage de bonneterie ayant appartenu à M^r Caity, et
sûr un Sadi-Carnot à Fort-Pousséau, n'est pas
d'avis pour l'instant de donner suite au projet d'acqui-
sition, en raison de l'importance des dépenses à effectuer tant
pour la mise en état que pour la destination à donner à
cet immeuble.

Inondations -
Dépenses -

Avant de lever la séance M^r le Maire rend compte des
dépenses faites par la commune par suite des inondations des
mois de janvier dernier :

Janvier				
Passeurs :	Crendemault :	Cacier	140 ⁺	} 340 ⁺
		Chamit	100	
		Barbin	100 ⁺	
- et	Haute-He :	Métayer	96	} 495
		Veloppé	199.50	
		Arbaud	199.50	
		apportements : Crendemault		
(compris l'achat du matériel)				
Total				<u>1967.75</u>

Gyngis	Pensée
A. Lehan	Rey
...	H. Lampion
...	J. Luron
...	Jouvenard
...	Artaud
...	Jouques
...	Artaud

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront à la
Mairie, dimanche prochain, 13 avril 1924 à 9h. du matin pour
la session extraordinaire

Ordre du jour :

- 1^o Examen du projet présenté par M^r le Chef sur une demande de Concession par l'Etat
d'une distribution d'énergie électrique aux Services publics formée en vue de l'électrification
des centres ruraux de la Loire Inférieure
- 2^o Divers.

A Repe le 6 avril 1924

Le Maire

[Signature]